

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023**

Date de convocation : 27/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le trente-et-un mars à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Fresnay-L'Évêque.

### Présents

M. Francis BESNARD - Mme Chantal BONNET - M. Elie CHIMIER – M. Alexandre DECOURTY – Mme Valérie FELTEN - M. Thierry LAURE - Mme Gaëlle MINEAU - Mme Martine MINEAU - Mme Céline PERCHE – Mme Laura PLANTE - M. Éric VIGIER – Mme Sabrina ZOUZOU

### Absent

M. Adrien MONVOISIN  
M. Marc TILLIER

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votes : 14

La séance ouverte, Laura PLANTE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Information des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales** et conformément à la délibération n°2014-04-11-10 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relative à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

**OBJET : PRESTATION GEOMETRE - 2023-02-01**

Monsieur le Maire a accepté le devis du cabinet ESNAULT pour une prestation de division parcellaire (complément au dossier de division parcellaire rue de la Ligne) pour un montant de 250€ H.T. soit 300€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section de fonctionnement, à l'article 617 du budget principal.

**OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX - 2023-03-01**

Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise TORROS pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour un montant de 1 504€ H.T. soit 1 804,88€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section d'investissement, à l'article 2157 du budget principal.

**OBJET : DELIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE - 2023-03-02**

Monsieur le Maire a accordé une concession d'une durée de 50 ans en date du 17 mars 2023 moyennant la somme de 400€.

**OBJET : ACQUISITION D'UN TAILLE-HAIE - 2023-03-03**

Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise Espace Motoculture 28 pour l'acquisition d'un taille-haie pour un montant de 599.92€ H.T. soit 719.90€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section d'investissement, à l'article 2157 du budget principal.

## 2. Délibérations

### DELIBERATION n°2023-03-31-01

#### Présentation du compte de gestion 2022 du budget principal

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 et en vérifie la concordance avec le compte administratif.

#### Résultats budgétaires de l'exercice

10500 - FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 723 130,56	928 207,61	3 651 338,17
Titres de recette émis (b)	1 758 640,58	537 070,74	2 295 711,32
Réductions de titres (c)	0,00	1 071,00	1 071,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 758 640,58	535 999,74	2 294 640,32
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 723 130,56	928 207,61	3 651 338,17
Mandats émis (f)	992 427,52	369 064,66	1 361 492,18
Annulations de mandats (g)	2 839,87	680,40	3 520,27
Dépenses nettes (h = f - g)	989 587,65	368 384,26	1 357 971,91
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	769 052,93	167 615,48	936 668,41
(h - d) Déficit			

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10500 - FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-370 342,13		769 052,93		398 710,80
Fonctionnement	1 185 301,19	787 296,32	167 615,48		565 620,35
<b>TOTAL I</b>	<b>814 959,06</b>	<b>787 296,32</b>	<b>936 668,41</b>		<b>964 331,15</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10502-EAU FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	89 456,77		-9 105,40		80 351,37
Fonctionnement	349 990,90		18 945,71		368 936,61
<b>Sous-Total</b>	<b>439 447,67</b>		<b>9 840,31</b>		<b>449 287,98</b>
10503-ASST FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	28,11		-14 293,36		-14 265,25
Fonctionnement	282 727,93		-31 448,93		251 279,00
<b>Sous-Total</b>	<b>282 756,04</b>		<b>-45 742,29</b>		<b>237 013,75</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>722 203,71</b>		<b>-35 901,98</b>		<b>686 301,73</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 537 162,77</b>	<b>787 296,32</b>	<b>900 766,43</b>		<b>1 650 632,88</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal visé et certifié conforme par le comptable public pour l'exercice 2022 n'appelle pas d'observations ni de réserves de la part du Conseil Municipal

### DELIBERATION n°2023-03-31-02

#### Vote du compte administratif 2022 du budget principal

Le Conseil Municipal examine le compte administratif ci-joint de l'exercice 2022 qui est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

FONCTIONNEMENT 2022	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	535 999,74 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	368 384,26 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (a)	167 615,48 €
RESULTAT EXERCICE 2021 REPORTE (b)	398 004,87 €
<b>RESULTAT CUMULE - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 (a+b)</b>	<b>565 620,35 €</b>
INVESTISSEMENT 2022	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 758 640,58 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	989 587,65 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (a)	769 052,93 €
RESULTAT EXERCICE 2021 REPORTE (b)	-370 342,13 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 (a+b)</b>	<b>398 710,80 €</b>

Le résultat de clôture est de 964 331.15€ euros pour l'exercice 2022.

*M. le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.*

*Mme Martine MINEAU, vice-présidente de la commission finances, fait voter le compte administratif 2022 du budget principal.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte le compte administratif 2022 du budget principal.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-03**

##### **Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, après constatation des résultats du compte administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

<b>RAR 2022</b>	
RAR RECETTES (a)	273 158,66 €
RAR DEPENSES (b)	286 453,88 €
<b>TOTAL RESTES A REALISER (a+b)</b>	<b>-13 295,22 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001	385 415,58 €
Reprise sur excédent de fonctionnement au chapitre 002	565 620,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-04**

##### **Vote des taux d'imposition**

Il est rappelé que depuis 2021, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, pour maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2023 équivalant à celui de 2022, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 33,54 %, correspondant à l'addition du taux de la commune, soit 13,32 %, et du taux du département, soit 20,22 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2023 le taux voté par la commune en 2022, à savoir 29,83 %.

De plus, à compter de 2023, les collectivités retrouvent leur pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires nouvellement appelée taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux de référence 2023 est celui voté en 2019 (8,01%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les taux suivants aux impôts directs locaux pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,83 %.
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,01%

## DELIBERATION n°2023-03-31-05

### Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 équilibré à la somme de :

- 1 096 542,09 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 2 431 453,88 € en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2023 est voté par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2023 qui s'équilibre comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

M. *Éric VIGIER* a quitté la séance à 21h40.

## DELIBERATION n°2023-03-31-06

### Présentation du compte de gestion 2022 du service des eaux

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 et en vérifie la concordance avec le compte administratif.

#### Résultats budgétaires de l'exercice

10502 - EAU FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	119 060,45	469 090,90	588 151,35
Titres de recette émis (b)	29 535,97	130 808,29	160 344,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	29 535,97	130 808,29	160 344,26
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	119 060,45	469 090,90	588 151,35
Mandats émis (f)	38 641,37	112 932,51	151 573,88
Annulations de mandats (g)		1 069,93	1 069,93
Depenses nettes (h = f - g)	38 641,37	111 862,58	150 503,95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		18 945,71	9 840,31
(h - d) Déficit	9 105,40		

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10502 - EAU FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	89 456,77		-9 105,40		80 351,37
Fonctionnement	349 990,90		18 945,71		368 936,61
<b>Sous-Total</b>	<b>439 447,67</b>		<b>9 840,31</b>		<b>449 287,98</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>439 447,67</b>		<b>9 840,31</b>		<b>449 287,98</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>439 447,67</b>		<b>9 840,31</b>		<b>449 287,98</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECLARE que le compte de gestion du budget de l'eau visé et certifié conforme par le comptable public pour l'exercice 2022 n'appelle pas d'observations ni de réserves de la part du Conseil Municipal

## DELIBERATION n°2023-03-31-07

### Vote du compte administratif 2022 du service de l'eau

Le Conseil Municipal examine le compte administratif ci-joint de l'exercice 2022 qui est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	130 808,29 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	111 862,58 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (a)	18 945,71 €
RESULTAT EXERCICE 2021 reporté (b)	349 990,90 €
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 (a+b)</b>	<b>368 936,61 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	29 535,97 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	38 641,37 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (a)	-9 105,40 €
RESULTAT EXERCICE 2021 reporté (b)	89 456,77 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 (a+b)</b>	<b>80 351,37 €</b>

Le résultat de clôture est de 449 287,98€ euros pour l'exercice 2022.

*M. le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.*

*Mme Martine MINEAU, vice-présidente de la commission finances, fait voter le compte administratif 2022 du budget de l'eau.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus  
ADOpte le compte administratif 2022 du budget de l'eau.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-08**

##### **Affectation du résultat de fonctionnement du budget du service des eaux**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, après constatation des résultats du compte administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- Reprise sur excédent de fonctionnement à reporter au BP. 2023 (chapitre 002) : 368 936,61€
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 : 80 351,37€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ADOpte cette proposition.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-09**

##### **Vote du budget primitif 2023 du service de l'eau**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 équilibré à la somme de :

- 488 947,85 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 112 329,40 € en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2023 est voté par chapitre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ADOpte le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2023 qui s'équilibre comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

*M. Éric VIGIER rejoint la séance à 22h*

**DELIBERATION n°2023-03-31-10****Présentation du compte de gestion 2022 du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 et en vérifie la concordance avec le compte administratif.

**Résultats budgétaires de l'exercice**

10503 - ASST FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	105 771,59	376 363,05	482 134,64
Titres de recette émis (b)	45 631,59	94 428,32	140 059,91
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	45 631,59	94 428,32	140 059,91
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	105 771,59	376 363,05	482 134,64
Mandats émis (f)	59 924,95	126 909,22	186 834,17
Annulations de mandats (g)		1 031,97	1 031,97
Depenses nettes (h = f - g)	59 924,95	125 877,25	185 802,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	14 293,36	31 448,93	45 742,29

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

10503 - ASST FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	28,11		-14 293,36		-14 265,25
Fonctionnement	282 727,93		-31 448,93		251 279,00
<b>Sous-Total</b>	<b>282 756,04</b>		<b>-45 742,29</b>		<b>237 013,75</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>282 756,04</b>		<b>-45 742,29</b>		<b>237 013,75</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>282 756,04</b>		<b>-45 742,29</b>		<b>237 013,75</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget de l'assainissement visé et certifié conforme par le comptable public pour l'exercice 2022 n'appelle pas d'observations ni de réserves de la part du Conseil Municipal

**DELIBERATION n°2023-03-31-11****Vote du compte administratif 2022 du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif ci-joint de l'exercice 2022 qui est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	94 428,32 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	125 877,25 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (a)	<b>-31 448,93 €</b>
RESULTAT EXERCICE 2021 reporté (b)	282 727,93 €
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 (a+b)</b>	<b>251 279,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	45 631,59 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	59 924,95 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (a)	<b>-14 293,36 €</b>
RESULTAT EXERCICE 2021 reporté (b)	28,11 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 (a+b)</b>	<b>-14 265,25 €</b>

Le résultat de clôture est de 237 013,75€ euros pour l'exercice 2022.

M. le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Mme Martine MINEAU, vice-présidente de la commission finances, fait voter le compte administratif 2022 du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte le compte administratif 2022 du budget de l'assainissement

#### DELIBERATION n°2023-03-31-12

##### Affectation du résultat de fonctionnement du budget du service d'assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, après constatation des résultats du compte administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- Reprise sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (chapitre 002) : 237 013,75€
- Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 14 265,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

#### DELIBERATION n°2023-03-31-13

##### Vote du budget 2023 du service assainissement

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 équilibré à la somme de :

- 327 248,87€ en dépenses et recettes de fonctionnement
- 101 732,50€ en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2023 est voté par chapitre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du service de l'assainissement pour l'exercice 2023 qui s'équilibre comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

#### DELIBERATION n°2023-03-31-14

##### Aménagement d'un bar-tabac dans le cadre de la réhabilitation de la Grande Cour : demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement

Le projet de la Grande Cour consiste à réhabiliter les bâtiments traditionnels existants autour d'un lieu de centralité à aménager et à connecter au reste de la commune.

La première phase consiste à réhabiliter le bâtiment situé en façade sur la rue du 23 août 1944 afin de permettre le déplacement du bar-tabac déjà existant sur la commune. Le projet prévoit ainsi une surface de près de 235 m<sup>2</sup> pour le bar-tabac-restaurant, des locaux annexes (cuisine, sanitaires) ainsi que des surfaces de stockage.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Projet La Grande Cour - Aménagement d'un bâtiment en bar-tabac				
Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES en € HT	775 451,85 €	RECETTES en € HT	775 451,85 €	% de la dépense
		<b>Subventions</b>	<b>369 529,00 €</b>	47,65 %
		<i>Fonds friches (au prorata du coût du bâtiment)</i>	<i>109 152,00 €</i>	
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	73 211,33 €	<i>DSIL-CRTE (bâtiment C)</i>	162 877,00 €	
<b>Travaux toutes options (hors VRD et espaces verts)</b>	702 240,52 €	<i>Energie 28</i>	17 500,00 €	
		CRST	50 000,00 €	
		FDI 2023	30 000,00 €	
		<b>Autofinancement (emprunt, fonds propres...etc)</b>	<b>405 922,85</b>	52,35 %
		<i>En italique : subvention attribuée</i>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux présentés ainsi que le plan de financement prévisionnel,

CHARGE Monsieur le Maire de demander une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2023

CHARGE Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de tout autre financeur susceptible d'y participer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-15**

##### **Aménagement d'un commerce dans le cadre de la réhabilitation de la Grande Cour : demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement**

Le projet de la Grande Cour consiste à réhabiliter les bâtiments traditionnels existants autour d'un lieu de centralité à aménager et à connecter au reste de la commune.

Le bâtiment A est destiné à accueillir la supérette avec une surface commerciale de près de 100 m<sup>2</sup> dans la partie la plus au sud du bâtiment et la plus visible depuis l'espace public. Au fond du bâtiment, un marché du couvert de 100 m<sup>2</sup> également et deux unités commerciales de 25 m<sup>2</sup> seront aménagées.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Projet La Grande Cour - Aménagement d'un bâtiment en commerce alimentaire et marché couvert</b>				
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>DEPENSES en € HT</b>	<b>826 979,13 €</b>	<b>RECETTES en € HT</b>	<b>826 979,13 €</b>	<b>% de la dépense</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	73 211,33 €	<b>Subventions</b>	<b>396 752,00 €</b>	<b>47,98 %</b>
<b>Travaux toutes options (hors VRD et espaces verts)</b>	753 767,80 €	DSIL-CRTE (bâtiment A)	180 000,00 €	
		Energie 28 (bâtiment A)	17 500,00 €	
		FDI 2023	30 000,00 €	
		CRST	50 000,00 €	
		<i>Fonds friches (au prorata du coût du bâtiment)</i>	<i>119 252,00 €</i>	
		<b>Autofinancement (emprunt, fonds propres...etc)</b>	<b>430 227,13</b>	<b>52,02 %</b>
		<i>En italique : subvention attribuée</i>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux présentés ainsi que le plan de financement prévisionnel,

CHARGE Monsieur le Maire de demander une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2023

CHARGE Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de tout autre financeur susceptible d'y participer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-16**

##### **Projet de réhabilitation de la Grande Cour : demande de subvention au titre de l'appel à 'Projets structurants'**

Le Conseil Départemental souhaite accompagner les projets qui structurent le territoire et renforcent son attractivité et pour ce faire a mis en place un appel à projets avec plusieurs priorités dont les équipements structurants en matière de services à la population (santé, culture, sport..etc).

L'intervention du Département dans le cadre de cet appel à projets est de 30 % d'une dépense plafonnée à 1 M€ par projet.



La commune de Fresnay l'Evêque est identifiée comme pôle d'appui à l'échelle du territoire. Les objectifs des pôles d'appui consistent à améliorer la diversification de l'offre résidentielle et renforcer l'offre de services et de commerces de proximité notamment à destination des jeunes et des personnes âgées. A ce titre, le projet de la Grande Cour s'inscrit dans cet appel à projets objectifs suivants car il offrira à terme une offre de services (commerces et équipements culturels) à destination des habitants du territoire.

La demande au titre de l'appel à projets structurants porte sur la phase 2 consacrée à l'aménagement du bâtiment B en bibliothèque et espace muséal.

Le montant prévisionnel du projet ainsi que le plan de financement de ce projet s'établissent comme suit :

Projet La Grande Cour - Aménagement d'un bâtiment en équipements culturels			
Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES en € HT	1 038 195,70 €	RECETTES en € HT	1 038 195,70 €
Maîtrise d'œuvre	73 211,33 €	Subventions	819 422,00 €
Travaux toutes options (hors VRD et espaces verts)	964 984,37 €	DSIL-CRTE	280 326,00 €
		Energie 28	17 500,00 €
		Conseil Départemental - projets structurants	300 000,00 €
		CRST	50 000,00 €
		<i>Fonds friches (au prorata du coût du bâtiment)</i>	<i>171 596,00 €</i>
		<b>Autofinancement (emprunt, fonds propres...etc)</b>	<b>218 773,70</b>
			<b>21,07 %</b>

*En italique : subvention attribuée*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 APPROUVE la réalisation des travaux présentés ainsi que le plan de financement prévisionnel,  
 CHARGE Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de l'appel à 'Projets structurants' mené par le Conseil Départemental,  
 CHARGE Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de tout autre financeur susceptible d'y participer,  
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-17**

##### **Remboursement de frais par la société CARDEM suite à la dégradation d'un poste de relevage**

Dans le cadre des travaux de démolition du silo AXEREAL, le poste de relevage situé avenue de la Gare a été endommagé et a nécessité l'intervention d'une entreprise de dépannage et d'un hydrocureur ainsi que le remplacement de 4 barres de guidage

Le montant de ces interventions s'élève à 2 833,16€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 APPROUVE la demande de remboursement à la société CARDEM des frais engagés pour la mise en état du poste de relevage avenue de la Gare,  
 AUTORISE M. le Maire à établir un titre de recettes d'un montant de 2 833,16€ TTC à la société CARDEM

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-18**

##### **Marché d'entretien des espaces verts : autorisation de signature du marché**

M. le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts de la commune fait l'objet d'un marché qui est arrivé à expiration en 2022. Il a donc été procédé à une nouvelle consultation sous la forme d'un marché d'une durée de 12 mois renouvelable expressément deux fois et passé sur appel d'offres décomposé comme suit :

Lot 1 : taille des arbustes

Lot 2 : tonte des espaces enherbés

M. le Maire expose le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de l'entreprise Herb'Eauce comme suit :

Lot 1 : 7 000€ HT soit 8 400€ TTC  
Lot 2 : 6 334€ HT soit 7 600,80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE la proposition de la société Herb'Eauce pour les 2 lots pour un montant annuel de 16 000,80€ TTC  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-19**

##### **Aménagement paysager du bourg : choix de l'entreprise**

Le projet d'aménagement paysager du bourg consiste à réaliser des travaux de plantations rue Jules Rousseau, aux abords de la salle polyvalente et au cimetière dans la continuité des travaux d'aménagement réalisés cette année.

Plusieurs entreprises ont été contactées et ont remis une proposition. M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Herb'Eauce pour un montant de 11 000€ H.T. soit 13 200€.TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de retenir la proposition de la société Herb'Eauce pour un montant de 11 000€ H. T soit 13 200€.TTC  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-20**

##### **Acquisition de la parcelle ZV 44**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle boisée ZV 44 d'une contenance de 1 925 m<sup>2</sup>, située entre l'aire du Val Neuvy et la limite de commune, et appartenant aux consorts PAVY.

Les propriétaires ont accepté la proposition d'achat au prix de 0,5€ le mètre carré soit un prix de vente de 962,50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention,  
DECIDE l'acquisition de la parcelle ZV 44 au prix de 962,50€,  
AUTORISE M. le Maire ou toute personne physique s'y substituant à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents.

#### **DELIBERATION n°2023-03-31-21**

##### **Acquisition de la parcelle YB 17**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle boisée YB 17 d'une contenance de 580 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit La Vallée de Boissay et appartenant à M. Bruno Beauvallet.

Les propriétaires ont accepté la proposition d'achat au prix de 0,5€ le mètre carré soit un prix de vente de 290€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention,  
DECIDE l'acquisition de la parcelle YB 17 au prix de 290€,  
AUTORISE M. le Maire ou toute personne physique s'y substituant à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents.

### **3. Informations diverses**

#### **La Grande Cour**

- Marché géothermie : marché déclaré infructueux – consultation directe auprès des entreprises avec un retour attendu pour le 25 avril
- Marché de travaux : négociations en cours – 4 lots vont être relancés (Gros œuvre/Charpente bois-couverture-bardage/Serrurerie-métallerie-menuiseries extérieures/Ravalement)

#### **Travaux en régie**

- Travaux WC salle polyvalente : reste peinture + déplacement prise triphasée (en régie pendant les vacances). Tarifs + conditions de remise en location avec le fonctionnement de la cantine (courrier)

#### **Divers**

- Point médical et proposition télémédecine HOCOIA
- Projet d'implantation de bornes à verres à Mérasville et Beauvois : vérifier emplacement sur place
- Projet 'Autonomie des seniors' : difficultés à mobiliser les gens, abaissement de l'âge de participation
- Nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales

#### **Agenda prévisionnel**

- Jeudi 6 avril à 18h30 à Centaure : présentation Banque des Territoires
- Vendredi 7 avril à 18h30 à la mairie : réunion avec les riverains de la rue des Petites Ouches
- Jeudi 13 avril à 18h30 à la mairie : présentation projet batteries de stockage - EDN EN
- Jeudi 8 juin à 19h : présentation potentiel projet éolien par la société Q Energy
- Fin avril/début mai : réunion adjoints élargie (date à caler)
- Fin mai /début juin : conseil municipal (date à caler)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire